

Ecole Elémentaire de Saint Macaire 15 rue de Verdun 05 56 63 20 60 ce.0331179c@ac-bordeaux.fr	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2^{ème} TRIMESTRE
Commune : SAINT MACAIRE	Mardi 18 mars 2025

Circonscription SUD ENTRE DEUX MERS

Présents :

Président - (directeur d'école) : François MANGENOT

Equipe pédagogique :	Mme Lelièvre, Mme Ducouret, Mme Cherfils, Mme Frou, Mme Duprat.
Le maire ou son représentant :	Mr Gerbeau (Maire), Mr Scaravetti (Adjoint), Mme Letellier (Gestionnaire).
L'IEN ou son représentant	Excusée
Invités (personnel municipal...) :	Mme Tauzin, directrice du CVLV.
Parents d'élèves élus :	Mme Aurore Pattée, Mme Virginie Gorry, Mme Amélie Simac, Mme Juliette Weber, Mme Stéphanie Ribot, Mme Maïa Simonin.

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaires de séance : Aurore PATTEE (RPE) et Camille FROU (PE)

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève.

Les APC : 3 x 30mn par semaine du 23/09/24 au 27/05/25.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires permettent d'aider les élèves en difficulté, d'accompagner les élèves dans le travail personnel et de proposer des activités prévues dans le cadre du projet d'école.

Quelques chiffres depuis le début de l'année :

- 11 équipes éducatives (orientation, scolarité, comportement...) et 8 à venir.
- 12 ESS et 4 à venir.
- 18 élèves avec PPRE
- 10 PAI
- 16 MOPPS (mise en œuvre du PPS)

Réitération de la demande d'un enseignant EFIV → 12 élèves issus de la communauté des gens du voyage avec un retard important par rapport à leur classe d'âge. L'implantation d'un poste EFIV se décide dans le cadre de la carte scolaire, carte scolaire dont les mesures ont été déjà annoncées pour la rentrée 2026.

EFIV : Elèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

- 1. Accompagnement :** Difficultés sociales / familiales / santé : Rencontre PE/Parents + Equipe éducative.
- 2. Information préoccupante :** Carence familiale, capacité à devenir un citoyen mise en danger → CRIP (cellule départementale de recueil des IP) → assistantes sociales si besoin d'intervention dans les familles.
- 3. Signalement :** Danger grave et imminent → Substitut du Procureur chargé des mineurs (conséquences pénales dans les familles).

Partenaires :

Mme Nitaro : Psychologue de l'Education Nationale

Dispositif MonPsy (12 séances remboursées par an)

119 → Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger 24h/24 et 7j/7.

Rôle du médecin scolaire → Evaluation médicale de la situation / Si constatation de danger avéré, il en rend compte aux services départementaux compétents (CRIP) et/ou au procureur.

PMI = Protection Maternelle et Infantile = service de protection maternelle et infantile.

CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes du Département

Circonscription : Mme l'Inspectrice est mise au courant de chaque situation.

c) Présentation des résultats aux évaluations nationales

Du CP au CM2 évaluations nationales : passation, saisie et synthèse normées

Outil statistique et à l'interne de l'école d'évaluation diagnostique.

Restitution individuelle des résultats auprès des familles.

Précisions pour la lecture des résultats :

→ Les seuils sont différents pour chaque exercice

→ Le niveau d'exigence est différent en fonction de la complexité de l'exercice.

→ Les seuils sont différents pour une même compétence selon le niveau., il est difficile de comparer les compétences entre elles.

→ Les résultats aux évaluations nationales n'ont pas de répercussion pour l'évaluation de l'école au niveau de la circonscription ou au niveau du département.

→ Les évaluations se présentent sous la forme de séquence de 10 minutes pour les CP à 30 minutes pour les CM2 en français et en mathématiques.

Présentation des résultats en deux diagrammes : Répartition des élèves (3 niveaux de réussite : élèves à besoins, élèves fragiles, niveau satisfaisant) et comparaison avec le collège de secteur, la circonscription et le département.

CP :

a) Français :

Compétence la moins maîtrisée : « Reconnaître les différentes écritures d'une lettre »

Compétence la plus maîtrisée : « Comprendre des textes à l'oral »

b) Mathématiques :

Compétences les moins maîtrisées : « Résoudre des problèmes » ; « Comparer des nombres » ; « Placer un nombre sur une droite graduée »

Compétences les mieux maîtrisées : « Lire des nombres entiers » ; « Reproduire un assemblage »

c) Par rapport au réseau du collège : de bons résultats dans l'ensemble.

Résultats faibles sur la compétence « Reconnaître les différentes écritures d'une lettre », « Comparer des nombres » et « reproduire un assemblage ».

d) Par rapport au département et à la circonscription :

Des résultats proches à relativiser en fonction du nombre d'élèves concernés.

CE1 :

a) Français :

Compétence la moins maîtrisée : « Ecrire des mots »

Compétence la plus maîtrisée : « Ecrire des syllabes » et « Comprendre des mots à l'oral ».

b) Mathématiques :

Compétences les moins maîtrisées : « Résoudre des problèmes » ; « Additionner » ; « Soustraire »

Compétences les mieux maîtrisées : « Lire des nombres entiers » ; « Reproduire un assemblage »

c) Par rapport au réseau du collège : de très bons résultats dans l'ensemble.

Résultats faibles sur la compétence « Résoudre un problème » et « Additionner ».

d) Par rapport au département et à la circonscription : Globalement en dessous du niveau de la circonscription.

CE2 :

a) Français :

Compétence la moins maîtrisée : « Différencier les principales classes de mots »,
« Reconnaître les principaux constituants de la phrase », « Utiliser les principales
marques d'accord pour les noms et adjectifs ».

Compétence la plus maîtrisée : « Comprendre des phrases lues seul »

b) Mathématiques :

Compétences les moins maîtrisées : « poser et calculer » ; « Reconnaître un nombre
à partir de sa décomposition » ; « Placer un nombre sur une droite graduée »

Compétences les mieux maîtrisées : « Ecrire des nombres entiers »

c) Par rapport au réseau du collège : de très bons résultats dans l'ensemble. Résultats
faibles sur la compétence « Placer un nombre sur une droite graduée »

d) Par rapport au département et à la circonscription : des bons résultats dans l'ensemble.

CM1 :

a) Français :

Compétences les moins maîtrisées : « Mémoriser les temps de conjugaison » ;
« Lire à voix haute un texte »

Compétence la plus maîtrisée : « Savoir trouver un mot de la même famille »

b) Mathématiques :

Compétences les moins maîtrisées : « Poser et calculer » ; « Mémoriser des faits
numériques » ; « Mémoriser des procédures »

Compétences les mieux maîtrisées : « Ecrire des nombres entiers »

c) Par rapport au réseau du collège : de très bons résultats dans l'ensemble.

d) Par rapport au département et à la circonscription : de bons résultats dans l'ensemble.

CM2 :

a) Français :

Compétences les moins maîtrisées : « Maitriser l'accord du verbe conjugué » ;
« Lire à voix haute un texte »

Compétence la plus maîtrisée : « Comprendre des textes à l'oral »

b) Mathématiques :

Compétences les moins maîtrisées : « Poser et calculer » ; « Mémoriser des faits
numériques » ; « Mémoriser des procédures »

Compétences les mieux maîtrisées : « placer un nombre sur une droite graduée »

c) Par rapport au réseau du collège : des résultats fragiles dans l'ensemble.

Résultats trop faibles sur les compétences : « Maitriser l'accord du verbe conjugué »
« Comprendre des textes à l'oral » « Poser et calculer » « Mémoriser des faits
numériques » « Mémoriser des procédures »

d) Par rapport au département et à la circonscription : des résultats fragiles dans l'ensemble.

Bilan / Perspectives :

- Conseil de cycle / Conseil des maîtres : pour aborder les résultats en équipe.
- Réflexion menée au niveau de la circonscription (réunion de directeurs).
- La scolarité des tous les élèves n'est pas linéaire et les effectifs sont petits (pour comparaison). Nous observons un effet de cohorte sur certains niveaux.
- Une analyse des évaluations chaque année : identifier une compétence pour harmoniser les pratiques au sein de l'équipe éducative.
- Écriture du projet d'école en cours : harmonisation du parcours de l'élève et des pratiques pédagogiques.
- Réflexion autour des modalités d'évaluation en cours d'année : rebrasser les compétences.
- Organiser un warm-up en début d'année (pas de bachotage).

II) Projets et vie de l'école

a) Absence de Mme Duru (décharge de direction) :

Le directeur fait le point sur le remplacement de Mme Duru et expose la situation des enseignants non remplacés dans la circonscription. Un point est fait de façon hebdomadaire avec Mme l'Inspectrice de Circonscription.

b) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes à l'école

CM1/CM2 B

- Projet robotique : découverte de robots prêtés par la circonscription : Matata et Loti-Bot.

Projets collectifs :

- Projet collectif avec ARDILLA :
Sensibilisation au style musical avec Vincent Mazeau
Projet danses / percussions corporelles avec Jean Philippe Grosheitsch
Projet de la PS au CM2
Festival le samedi 24 mai à l'école
- Accès à la lecture :
Médiathèque de St Macaire (2 fois par période pour chaque classe).
Accueil par Mme Pattée
- Natation (CP au CM2) et JUDO
- Visites d'expositions (Simone et les Mauhargats)
- Découverte des langues régionales : OCCITAN (du CP au CM2)
- Projet collectif avec l'AURINGLETA :
Entretien du potager (3 séances par classe)
Sensibilisation à la protection de l'environnement (2 séances par classe)
Une intervention par période par classe
- Semaine des mathématiques (mars 2025):
Participation aux concours Koala et Kangourou – Jeudi 20 mars (du CP au CM2)
Journée Rubik's Cube : Intervention de Jean-Louis Mathieu (Collection de cubes / Démonstration de la résolution du cube par un robot / Réalisation de mosaïques)

Projets par cycle :

Cycle 2

- Sortie au château de Duras (7 avril).

Cycle 3

- Apprendre à Porter Secours + Intervention des Pompiers sur l'école (7 avril).
- Micro-fusées : Tir réalisé le 14 février.
- Nutrition : petit déjeuner + création d'un menu de la cantine (avec Victor).
- Projet « Tailleur de Pierre »

Projet NEFLE : Notre Ecole Faisons La Ensemble.

Sondage auprès des familles :

Avril / Mai 2024

50 familles ont répondu

Une majorité est favorable à l'équipement des classes en mobilier flexible et en tablettes numériques. Les parents souhaitent une information sur l'utilisation du numérique dans les classes et le fonctionnement de la classe flexible.

Les enseignants proposeront une information sur le sujet lors de la réunion de rentrée

Il sera possible d'organiser une réunion d'information auprès des parents, le directeur sollicite les parents élus et l'association de parents d'élèves pour cela. Pour l'occasion il sera possible d'inviter une conseillère spécialisée de la circonscription.

Le directeur présentera la programmation des actions lors du 3ème conseil d'école (projet d'école).

Une visite avec les différents partenaires (Circonscription / Parents / Mairie) sera proposée prochainement.

Réception du mobilier dans les classes :

- Mobilier flexible dans les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1
- 5 meubles à casiers
- 17 bureaux inclinables, 17 chaises, 2 bancs et une table ronde en CP

Réception du matériel numérique :

27 Ipad : 3 x 9 Ipad + 27 casques audios

Utilisation du matériel numérique :

Investissement grâce au projet NEFLE et au soutien de la mairie.

Dans le cadre des programmes scolaires : les activités portent sur les attendus en fin de cycle (eduscol).

Progression du CP au CM2 (avec des attentes différentes).

Usage modéré du support numérique et un choix pédagogique d'équipe.

Varié les approches pédagogiques et accéder aux connaissances à distance.

Prévention sur l'usage du numérique en EMC.

Une première prise en main dans les classes : traitement de textes / différenciation / programmation

Une programmation sur plusieurs années des actions liées au numérique incluse dans le projet d'école.

Écriture d'une charte du numérique (réflexion en cours)

Participation de toutes les classes au Safer Internet Day cette année.

Évaluation des compétences PIX au cycle 3 en cours (4 thèmes) :

- Protéger les données personnelles
- Rechercher sur internet
- Lutter contre le cyber harcèlement
- Utiliser un traitement de texte

c) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Conseil école / collège : le 12/11/2025

- Présentation des résultats aux évaluations nationales de 6ème
- Travail en équipe pour l'harmonisation de pratiques en mathématiques et en français.

Liaison CM2/6ème :

- a) Cross CM1/CM2/6ème.
- b) Journée d'intégration des CM2.
- c) Accueil des parents des élèves de CM2 pour un rendez-vous (juin 2025).

Liaison GS/CP :

Période 3 : Activité manuelle en commun GS/CP autour de la fabrication d'un blason.
Période 4 : Rencontre sportive.
Période 5 : Accueil des GS avec lecture des CP. Visite de l'école. Projet musique avec Ardilla.

Liaison parents / école :

1. Pérennisation des actions (APE) et de la rencontre avec les RPE.
2. Accueil des parents durant la semaine du 7 avril.
 - Présentation du projet Ardilla
 - Participation à la journée « Pompiers »
 - 100ème jour d'école
3. Une grande lessive : présentation des projets et créations artistiques.

d) Préparation
rentrée 2025/2026

Montée pédagogique :

CP → 18 (dont 1 maintien)
CE1 → 19 dont 4 ULIS
CE2 → 15 dont 2 ULIS
CM1 → 17 dont 4 ULIS
CM2 → 31 dont 2 ULIS (dont 1 maintien)

- **100 élèves dont 12 ULIS**
- **Pas de fermeture de classe pour la rentrée 2025**

III) **Fonctionnement de l'école**

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

[CR PPMS Attentat-Intrusion : 15/10/2024 \(Conseil d'école 1\).](#)

[CR PPMS Risques Majeurs : 20/02/2025](#)

Confinement des élèves dans les lieux de repli. Vérification du contenu des malles « PPMS ».
Identification des responsabilités de chaque enseignant. Mise en sûreté des élèves 2 minutes. Durée
de l'exercice 30 minutes.

[Prochains exercices :](#)

- Incendie (inopiné)

b) Bilan intermédiaire de la coopérative scolaire : Mme Lelièvre

Solde coopérative scolaire septembre 2024 : 9766,58€

Entrées : 5081,52 €

- versement rentrée APE : 2369,52 €
- somme récoltée photos de classe : 1993 €
- participation parents : 719 €

Sorties : 2992,13 €

- cotisation et assurance OCCE : 286,14 €
- règlement photographe : 1741,50 €
- participation concours kangourou : 291 €
- achat petit matériel : 673,49 €

Solde coopérative scolaire mars 2025 : 11855,97 €

Sorties prévues : 7003 €

- sortie Cité de l'Espace : 3204 € (30€/élève)
- judo : 900€ (180€/classe)
- projet Ardilla : 1200€ (240€/classe)
- Journée Rubikscube : 350 € (70€ / classe)
- intervention pompiers : 400€ (200 € / 2 classes de cycle 3)
- sortie château de Duras + bus : 949 € (316 € / 3 classes de cycle 2)

Solde prévisionnel après sorties prévues : 4852,97 €

c) Budgets municipaux

Renouvellement de la demande pour les fournitures : 50 euros par élève
→ Soumis au vote du conseil municipal.

Participation exceptionnelle à des projets de classe : sur demande des enseignants.

MAIRIE

I) Travaux et investissements pour 2022/2023

a) Toilettes élèves et adultes

- Séparation fille-garçon
- Changement de place des toilettes pour les adultes
- Chauffage, VMC
- Devis réalisé et attente du vote du budget en conseil municipal (environ 8000 euros)
- Après demande des enseignants, la municipalité va ajouter au devis l'installation d'un lave mains à l'extérieur des toilettes sous le préau

b) Travaux terrain Jugean :

- Les enseignants interpellent la municipalité sur les nuisances possibles des prochains travaux (bruit, poussière, sécurité...)
- Demande de rehausser les grillages entre la cour et le terrain (plusieurs ballons à récupérer de l'autre côté)
- D'autre endroit dans la cour sont dangereux (comme le mur que les enfants peuvent enjamber)
- La municipalité propose une réflexion commune autour de la sécurité et des grillages autour de la cour
- Les enseignants demandent l'installation de pare poussière durant les travaux.
- Une des sorties en cas d'évacuation se fait par un portail donnant sur ce terrain, la clé ne fonctionne plus. Une autre sortie à prévoir, la mairie propose une sortie au niveau des potagers derrière l'école
- La mairie a sollicité un bureau d'étude en lien avec ce projet pour une réflexion autour de l'aménagement de la cour suite à la concertation entre école-mairie-parents. Le devis pour cette étude est de 10 000 euros en attente du vote au budget.

c) La municipalité propose aux enseignants des 2 écoles une réflexion autour du nom à attribuer à chacune des 2 écoles.

d) La municipalité propose la présence du responsable technique au conseil d'école

e) La municipalité propose l'établissement d'une charte sur le fonctionnement entre périscolaire et école pour poser un cadre au partage d'information. L'école précise que l'organisation établie sera inscrite dans le projet d'école pour pérenniser le fonctionnement

Fin du conseil d'école : 20h00

Fait à Saint-Macaire le 20 mars 2025

Le directeur, François MANGENOT
Président du Conseil d'Ecole

Les Secrétaires de séance : Aurore PATTEE
Camille FROU



Annexe 1 – Les dispositifs d'aides pour les élèves

	PPS Projet Personnalisé de Scolarisation Dispositif relevant de la MDPH	PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé Dispositif interne à l'établissement	PPRE Programme Personnalisé de Réussite Éducative Dispositif purement pédagogique	PAI Projet d'Accueil Individualisé Dispositif interne à l'établissement
Pour qui ?	Le PPS s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie relevant de la MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées). Selon sa sévérité, la dyslexie peut être reconnue comme handicap par la CDA selon ce guide barème	Le PAP concerne les élèves atteints de troubles des apprentissages évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : trouble spécifique du langage (dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...)	Le PPRE peut être établi pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées. Le PPRE est obligatoire en cas de redoublement	Le PAI concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire...
Pourquoi ?	Le PPS consiste à mettre en place selon les besoins de l'élève : •L'orientation scolaire : ULIS, CLIS, classe ordinaire, cours à domicile •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •L'aménagement pédagogique : adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...) •Les mesures d'accompagnement : auxiliaire de vie scolaire, SESSAD, orthophoniste... •L'attribution de matériels pédagogiques adaptés : ordinateur... •L'aménagement des examens et concours (tiers temps, secrétaire ...)	Le PAP, c'est permettre : •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •Un suivi tous au long de la scolarité • un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours, aménagement des contrôles...) • Le PAP ne donne pas automatiquement droit aux aménagements des examens. Mais c'est une condition nécessaire pour en faire la demande.	Le PPRE, c'est permettre : •La mise en place d'un soutien pédagogique spécifique (pendant le temps scolaire et en dehors) de manière modulable mais pour une courte durée.	Le PAI, c'est permettre : •La possibilité de traitement médical au sein de l'établissement. Le PAI selon les textes ne permet pas un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...).